



PREJ 21

COMPTE RENDU GT INCARVILLE

du 5 décembre 2025

Dijon, le 8 décembre 2025.

Le bureau local UFAP UNSa Justice du PREJ 21 s'est joint à l'Union Régionale UFAP de Dijon pour évoquer des sujets d'actualité tel que le **déploiement des Équipes de Sécurité Renforcées (ESR)** sur la DISP Dijon.

Notre organisation syndicale a été destinataire du projet de charte de fonctionnement des ESR faisant suite à un appel d'offre au sein de notre Inter- région, projet qui ne semblait pas cohérent du point de vue de l'équité et du partage de la charge de travail.

En effet, ce projet d'une équipe « semi-dédiée », aurait pour conséquence de voir les agents PREJ non habilités prioritairement engagés sur les missions habituelles, en moins grand nombre sous réserve des missions ESR planifiées ou non.

Bien que les ESR soient une avancée en matière de sécurité, nous veillerons néanmoins à ce que cette nouvelle mission n'entraîne pas une surcharge de travail supplémentaire reposant uniquement sur les épaules des agents non ESR et nous l'exposerons lors de la réunion sur la charte des temps.

⚠ Fin de non-recevoir pour l'UFAP : Notre organisation a obtenu que les agents ESR soient programmés sur les missions au même titre que les agents PREJ pour ne pas faire augmenter arbitrairement le volume de travail des uns par rapport aux autres.

Sans moyens supplémentaires, il sera tout aussi compliqué d'envisager un système d'astreinte sur les établissements qui compterait dans ses rangs des agents habilités ESR ; l'impact sur le service, suivant ces sollicitations, serait désastreux.

=> Le projet d'astreintes planifiées en établissement et notamment au sein des PREJ a donc été abandonné.

Notre organisation syndicale est contre une organisation de travail en **mode dégradé** impliquant d'effectuer les missions dans des conditions de sécurité sous calibrées ! Si les ressources ne permettent pas la constitution d'un dispositif adapté au niveau d'escorte de la personne détenue, l'administration devra soit faire appel aux forces de l'ordre, soit annuler la mission.

🚫 Les modes de fonctionnement dégradés ne doivent pas se banaliser au détriment de la sécurité !

Le bureau local UFAP UNSa Justice du PREJ 21